



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Réf : CCAS25_08

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine
BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD,
Corinne JARASSIER.

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°08

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : TARIFS AU 1ER JANVIER 2025 RESIDENCE AUTONOMIE - EHPAD – CCAS

Comme chaque année, il est proposé aux membres du CCAS de fixer les nouveaux tarifs pour la résidence autonomie Elsa Triolet, l'EHPAD Louis Aragon et les repas à domicile proposés par le CCAS au 1^{er} janvier 2025.

Au vu de l'augmentation de l'énergie et des matières premières, il est proposé une augmentation :

- de 55 % des charges pour les résidents de la résidence autonomie,
- de 3,21 % pour les autres tarifs.

Il est donc proposé de voter les tarifs suivants, conformément au tableau joint pour:

- **la résidence autonomie** : loyers, blanchisserie, repas résidents, repas aux invités, repas divers, aide à la vie ;
- **l'EHPAD** : hébergement, repas aux invités ;
- **le CCAS** : repas à domicile.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** les tarifs RESIDENCE AUTONOMIE- FORFAIT SOINS-EHPAD-CCAS au 1^{er} janvier 2025 conformément au tableau joint à la présente ;
- **charge M** le Président de leur application.

AR Prefecture

N°08 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_08-DE
Reçu le 03/02/2025

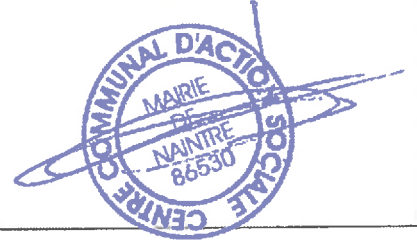
VOTE

**7 voix "Pour"
3 abstentions**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le - 3 FEV. 2025



N°08 - Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

AR Prefecture

086-268600491-20250130-CCAS25_08-DE
Reçu le 03/02/2025